



## Edito - Apprentissage à 14 ans : renoncement et exclusion

La Fsua a été reçue par le ministre de l'Education Nationale sur la question de l'apprentissage à partir de quatorze ans, annoncée à grand fracas médiatique dès le 8 novembre par le premier Ministre. Elle a dénoncé une conception du dialogue social qui se borne à informer les organisations syndicales de mesures déjà arrêtées pour l'essentiel.

La Fsua a renouvelé son opposition à la proposition du premier ministre. Cette disposition évoquée à l'occasion de la crise des banlieues tend à faire passer des projets rétrogrades et à les appliquer sur l'ensemble du territoire. Loin de régler le problème réel des sorties sans qualification, ce nouveau dispositif ne ferait que l'amplifier. En remettant en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et le collège pour tous, cette mesure constitue un recul historique de près de cinquante ans. Elle confirme clairement ce que nous avons dénoncé dès le départ dans la loi Fillon : un renoncement à dispenser à tous les jeunes une culture commune de qualité, l'organisation d'une scolarité à plusieurs vitesses, un tri social et une éviction précoce d'une partie de la jeunesse qui devrait se contenter d'un socle commun élargi. Cette mesure aura pour conséquence de renforcer l'éviction précoce du système scolaire des élèves les plus en difficulté. Elle, comme d'autres, s'inscrit dans la volonté gouvernementale de rupture avec l'ambition et la nécessité d'élever la formation et la qualification de l'ensemble de la population. Elle est d'ailleurs contestée, pour ces raisons, par de nombreux représentants des branches professionnelles.

La FSU a réaffirmé lors de cette rencontre l'attachement de la profession, mais aussi de l'opinion publique, à des solutions nouvelles pour une école de qualité, porteuse d'ambition pour l'ensemble de la jeunesse et qui soit en mesure de prévenir la difficulté scolaire à tous les niveaux d'enseignement. Le collège doit faire accéder tous les jeunes au lycée, dans l'une des trois voies : générale, technologique et professionnelle. Il faut en même temps apporter des solutions immédiates et porteuses d'avenir pour les élèves âgés, volontaires, en voie de décrochage scolaire et afin d'empêcher leur sortie sans qualification. Pour ces élèves, la FSU ne revendique pas "moins d'école" mais "plus et mieux d'école". C'est donc au sein du système éducatif, et non en dehors, que ces solutions doivent être prioritairement trouvées, y compris par des mesures transitoires en lien avec les lycées professionnels.

La FSU rappelle par ailleurs qu'il y a urgence à relancer une véritable politique d'éducation prioritaire.

*Communiqué de presse  
29 novembre 2005*

## Appel commun des fédérations de fonctionnaires

(CFTC – CGC – CGT – FO – FSU)

Le 6 décembre le ministre de la fonction publique réunit les organisations syndicales représentées au Conseil Supérieur des Fonctions Publiques pour engager une série de « négociations ». Les personnels ont à plusieurs reprises et notamment le 4 octobre exprimé leur exigence de négociations portant prioritairement sur le pouvoir d'achat et la revalorisation du point d'indice. Les fédérations de fonctionnaires CFTC, CGC, CGT, FO, FSU appellent les personnels à intervenir dès le 5 décembre pour renouveler ces exigences à travers des formes d'actions décidées localement de façon unitaire rassemblements, délégations, heures d'informations syndicales, motions...

## Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

### Présentation par Mme Le Bihan :

Ce dossier repose sur un travail interministériel puisqu'il concerne les trois fonctions publiques pour la mise en œuvre de l'obligation d'emploi et la mise en place de ce fonds sur le modèle de ce qui existe dans le secteur privé avec l'Agefiph. Ce fonds sera géré dans le cadre d'une convention par un gestionnaire dont on ne connaît pas encore le nom d'où les points de suspension à l'article 1. Je présenterai la structure juridique et on débattrait article par article.

### Interventions préliminaires des représentants syndicaux (FSU, UNSA, CGT, FO, CFTC)

- Quand le décret sur la retraite anticipée des personnes handicapées (loi 2003) va-t-il enfin sortir ?
- L'objectif est bien celui de l'emploi, ce fonds n'a qu'un effet palliatif.
- La mesure de temps partiel de droit doit s'accompagner d'une compensation financière.
- Quel est l'agenda pour ce décret ? Là, les avis divergent : pour certains, la date du 1er janvier est prématurée. Dans ces délais, le texte ne pourra pas être visé par les conseils supérieurs.

Les 6 % :

- Au niveau de l'EN, n'y aura-t-il pas une difficulté majeure

à atteindre les 6 % ? 80 % des emplois sont de catégorie « A ». Par exemple, sur les 2 millions d'étudiants, 8 000 sont en situation de handicap. D'ailleurs l'EN affiche un taux de 2 % ? Comment fait-elle ? Les données statistiques ne seront apparemment disponibles qu'en 2006...

- Les décomptes risquent d'être flous : les intéressés auront un intérêt ou non à se déclarer (cursus, carrière).
- Les problèmes d'usure au travail qui génèrent des CLM, puis CLD, voire une retraite anticipée : n'y aura-t-il pas une tentation à les classer dedans ? Cela ne doit pas éluder les questions du reclassement et de la réadaptation.
- Une importante hétérogénéité risque d'apparaître entre les départements ministériels. Les 6 % se calculent-ils par FP ou par Ministère ?

- Il y a un problème à lier l'existence d'un fonds destiné à fournir des aménagements et des aides qui est financé par ceux qui ne le font pas actuellement. Si l'objectif des 6 % est atteint, d'où viendront les financements ?

- *Quid* aussi de certains types de handicap comme les malades psychiques ? Le défaut d'accompagnement peut faire apparaître des formes de maltraitance au travail. Il y a nécessité d'informer et de former les personnes qui

*(Suite page 2)*

(Suite de la page 1)

accompagnent, qui entourent...

- Le non respect par l'État de ses obligations – embauche, adaptation des postes- est directement sanctionné sur la masse salariale. Avec la Lolf il y aura un effet de vases communicants. De toute façon le code du travail est formel : le poste de travail doit être adapté au salarié et pas le contraire.

- *Quid* du suivi et de l'accompagnement nécessaire obligatoire ? De la sécurité au travail ? Pourquoi les comités d'hygiène et de sécurité ne sont-ils pas directement impliqués ?

- Quelles sont les dispositions intermédiaires en attendant le décret pour le suivi des dossiers et pour les personnels qui en sont chargés ?

- La FP hospitalière n'est pas assez représentée et c'est un problème. La question de l'aménagement des postes de travail est déjà un souci important.

#### Réponses de Mme Le Bihan

- Le décret sur les retraites soulève un débat juridique qui doit être tranché par le Premier ministre (pas d'indication sur la nature du dit problème).

- Le ministre de la FP prépare une circulaire pour rappeler l'obligation d'emploi ainsi que l'incitation par la sanction financière qui existera dès le 1er janvier 2006. L'État s'auto-sanctionne : cela a une portée symbolique très forte.

- Agenda : commission CNCPH le 8 novembre et pour le

temps partiel le décret sera vu le 26 novembre. Le CCHS aura lieu en mars 2006 : les effectifs recensés seront communiqués à ce moment-là. Le Conseil supérieur traitera du reclassement à la mi-novembre.

- Visas des conseils supérieurs : ce n'est pas de leur compétence juridique. La présente réunion remplace et assure la concertation.

- Maladies mentales : ce sera une autre étape car cette dimension est très difficile à appréhender en milieu de travail du fait des inquiétudes que cela génère.

- Pérennisation et mesures transitoires :

- Une enveloppe a été attribuée aux différents ministères. Les montants aujourd'hui pour le FIPH est de 7 millions d'euros alors que les prévisions portent sur 30 millions d'euros.

- Le déblocage des crédits est très long avec le système des délégations (septembre). Des contributions seront versées le 30 avril. Sur l'année transitoire ce sera comme avant. A partir de 2007 le financement sera plus rapide.

- Fonction publique territoriale : l'information aux employeurs locaux est en cours (circulaire FPT qui devrait sortir avant la fin de l'année) A voir *idem* du côté de la direction hospitalière.

Pour la FSU

Colette Llech et Michelle Frémont

## Circulaire Sarkozy : Chronique de milliers d'expulsions annoncées

La circulaire Sarkozy du 31 octobre 2005 adressée aux préfets est la mise en musique de ses déclarations au *Monde* de la semaine précédente.

Le Ministre en a rabattu dans la forme et dans le ton. Les expulsions des jeunes majeurs scolarisés et des parents sans papiers d'enfants scolarisés sont officiellement suspendues jusqu'aux grandes vacances afin de permettre aux élèves d'achever leur année scolaire. Là où la police recevait l'ordre d'interpeller des enfants dans des écoles ou des colonies de vacances, il lui est maintenant recommandé « *d'éviter [...] des démarches dans l'enceinte scolaire ou dans ses abords* ». Enfin, alors qu'un mois plus tôt, M. Sarkozy enjoignait aux Préfets de « *savoir résister aux pressions de tels ou tels collectifs ou coordinations qui ne représentent qu'eux-mêmes* », il leur demande aujourd'hui de nouer « *un dialogue constructif* » avec eux. Un peu d'eau dans le vin mauvais de l'arrogance ministérielle, mais rien de plus. C'est, à n'en pas douter, la crainte de voir s'amplifier les dizaines et des dizaines de mobilisations d'établissements scolaires mais aussi de villages, de quartiers, de villes entières parfois, qui ont conduit le ministre à ces quelques mesures. L'hommage du vice à la vertu en quelque sorte, et une satisfaction pour toutes celles et ceux qui se sont dressés contre l'injustice. Mais c'est un recul en trompe l'œil.

Car le Ministre ne cède rien quant au fond. Contrairement à ce qu'il voudrait suggérer, sa circulaire ne répond en rien aux attentes de ceux qui se sont révoltés contre les drames engendrés par la politique du gouvernement en matière d'immigration. D'abord parce qu'elle reste dans la logique du cas par cas, dans le cadre d'une législation qui fait du droit au séjour une exception, de la défiance et de la répression vis à vis des étrangers la règle. Ensuite parce que certaines préfectures ignorent superbement l'engagement public de suspension des expulsions de jeunes scolarisés et de leurs

familles jusqu'en juin. C'est ainsi que plusieurs préfectures (Paris, Cher, etc.) ont ordonné le placement en rétention et programmé l'expulsion de plusieurs pères d'enfants scolarisés et de jeunes étudiants après la promulgation de la circulaire Sarkozy. Preuve qu'entre les affichages médiatiques du ministre de l'intérieur et la réalité du terrain, il risque d'y avoir un gouffre. Le sursis annoncé ne sera donc accordé que si les autorités sont placées sous haute surveillance. De plus, aucun titre de séjour permettant de travailler, pas même provisoire, n'est accordé aux familles d'enfants scolarisés. Reconnaître aux élèves le droit d'achever leur année sans donner aux parents celui de les faire vivre décemment en travaillant est pure hypocrisie.

Reste l'essentiel : quand bien même elle serait réellement appliquée, la circulaire Sarkozy n'aboutit qu'à reporter les échéances de quelques mois. Face à la multiplication des mobilisations, le ministre a choisi de gagner du temps... en condamnant les jeunes et les familles à vivre dans l'angoisse d'une expulsion annoncée à l'été.

C'est inacceptable pour ceux qui sont directement touchés et pour ceux qui les soutiennent. Personne ne peut comprendre comment des expulsions déclarées inhumaines en octobre deviendraient tolérables en juillet. Le calcul du ministre est condamné à l'échec. Son sursis n'est pas une concession, c'est un piège. Les établissements et collectifs mobilisés ne s'y laissent pas prendre. Ils revendiquent toujours la régularisation pure et simple des jeunes et des familles. Et, à n'en pas douter, ils le feront de façon de plus en plus pressante au fur et à mesure que le couperet de la fin juin approchera. Monsieur Sarkozy a préparé un printemps et un été chauds.

Communiqué du réseau Éducation sans frontières

6 novembre 2005



# Pour info

Novembre 2005

## Enseignement professionnel et technologique Formation Professionnelle Analyses et propositions de la FSU

**D**ans un contexte économique très dégradé marqué notamment par un chômage des jeunes extrêmement préoccupant, les relations entre l'emploi, la formation, la qualification, l'insertion sont au cœur de l'actualité, l'avenir du Service Public d'éducation aussi. Loi Fillon sur l'éducation, Loi Borloo de cohésion sociale, surmédiatisation de l'apprentissage, annonce de l'abaissement à 14 ans de l'entrée en apprentissage pour les élèves les plus en difficulté, contrats " *nouvelle embauche* "....sur tous les terrains, le gouvernement passe en force toujours avec la même logique libérale : moins de droits pour tous, moins de service public, plus de précarité.

Face à cette situation, la FSU argumente et fait des propositions pour la réussite de tous les jeunes.

**AFFIRMER** la priorité absolue du service public d'éducation en matière de formation des jeunes, c'est d'abord refuser l'orientation précoce des jeunes en difficulté, c'est revendiquer le droit pour tous à une formation jusqu'à 18 ans minimum dans le Service Public, une formation générale, technique, professionnelle qui leur permette d'accéder à un bac, une formation qualifiante, sanctionnée par une diplôme national et reconnu par les

conventions collectives... C'est refuser le développement de CFA concurrents à l'enseignement public. Nos propositions visent à faire franchir au service public une nouvelle étape dans cette voie. Elles s'inscrivent dans une conception exigeante de l'investissement éducatif qui a pour but de donner à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, une formation harmonieuse dans toutes ses dimensions personnelle, culturelle, sociale, civique et professionnelle.

**ANALYSER** la relation qualification-emploi, c'est indiquer que l'investissement dans l'éducation et la formation, la pleine reconnaissance des qualifications, la formation continue des travailleurs et la diminution du temps de travail constituent à la fois une nécessité pour les individus (en matière de développement et de formation personnelle) et un soutien au développement économique, social et culturel de la société. Mais cela suppose un développement de l'investissement productif, de l'emploi qualifié et la satisfaction des besoins sociaux.

**DEMONSTRER** que les contenus techniques, professionnels et la technologie, alliés à une solide formation générale, constituent un mode d'accès particulièrement riche à la compréhension du monde moderne. Qu'ils ont un pouvoir explicatif d'une part importante de

l'activité humaine. Qu'ils ont une valeur universelle pour tous les hommes et les femmes de notre temps. Cette " spécificité " française est plus qu'un héritage, elle est en prise avec les évolutions accélérées des technologies, la recherche d'une organisation du travail faisant appel à l'initiative, les mutations des métiers, la nécessité d'anticiper sur les évolutions prévisibles, de l'emploi et des qualifications.

**REPONDRE** au mauvais procès fait au service public d'éducation sur sa prétendue incapacité à s'adapter aux besoins de l'économie, c'est relever la contradiction selon laquelle plus il y a de diplômés, plus les jeunes s'investissent dans la formation, plus les entreprises prétendent qu'elles ne trouvent pas les travailleurs dont elles ont besoin ! Pourtant, ce sont elles, dans de nombreux secteurs, qui sont incapables de tirer parti et de reconnaître les qualifications des jeunes.

**PROPOSER**, pour tous les jeunes, y compris les plus en difficulté, de construire une culture commune, des parcours de réussite dès le CAP vers le BAC et au delà. Développer des formations professionnelles et techniques dans l'enseignement supérieur. Affirmer le droit de tous les salariés à une véritable poursuite de formation tout au long de la vie qui s'appuie sur une formation initiale solide..

## Enseignement professionnel, formation professionnelle, apprentissage : des questions d'actualité...

- Chômage massif, volonté explicite de certaines branches patronales de remettre en question les diplômes et leur acquisition par la voie scolaire, référence permanente au concept d'employabilité, mais aussi précarisation/ déqualification de l'emploi... : plus que jamais, la nécessité pour tous les jeunes de réussir leur parcours scolaire, d'accéder à un diplôme reconnu en formation initiale et de trouver un emploi stable et qualifié est primordiale...

- Attaques généralisées et cohérentes contre les Services publics, particulièrement celui de l'Education, marchandisation de certains

secteurs de formation, nouvelles compétences des régions au niveau des politiques de formation qui peuvent aggraver les inégalités territoriales... : dans ce contexte difficile, quelle sera dans les années à venir le droit des jeunes à une formation professionnelle dans le service Public ? Quelle place pour la formation continue, la formation tout au long de la vie et la VAE ?

- 500 000 apprentis annoncés dans la loi de cohésion sociale, développement de parcours dérogatoires, et orientation précoce des élèves les plus en difficulté avant la fin du collège avec la loi Fillon, organisation de "

lycées des métiers " mêlant formations scolaires et CFA... : dans un contexte de régressions budgétaires, de suppressions de postes, les formations professionnelles et technologiques se retrouvent de plus en plus souvent mises en concurrence, fragilisées par l'accent mis sur le développement de l'apprentissage.

Des enseignements professionnels et technologiques dans le Service Public : un enjeu d'avenir pour les jeunes

Les exigences éducatives, sociales et économiques de notre société ont évolué. Pour exercer à part entière ses droits de citoyen et

de salarié, chaque jeune a droit à l'éducation mais il doit aussi avoir droit à une formation professionnelle initiale au sein du service public, sanctionnée par un diplôme national reconnu par les professions.

Un peu d'histoire :

Education technologique au collège, voie technologique et voie professionnelle dans les lycées (jusqu'au bac aujourd'hui), professionnalisation de l'enseignement supérieur, les savoirs techniques et professionnels sont partie prenante du système éducatif, participent de l'augmentation de l'accès des jeunes à une formation qualifiante. Cela n'a pas toujours été le cas .

Longtemps restée du ressort des Corporations, avec des " apprentis " contraints de payer leur maître d'apprentissage, la formation professionnelle avait vu au 19<sup>e</sup> siècle les jeunes glisser progressivement du statut d'"apprenti" à celui de " jeune travailleur " , conséquence de la division des tâches et de la déqualification du travail dans l'industrie. Depuis, le débat n'a jamais cessé entre les tenants d'une formation professionnelle adaptée à la demande locale, sous contrôle des entreprises et les promoteurs d'une " scolarisation des apprentissages " militant pour une réglementation sous contrôle de l'Etat, l'imbrication de la théorie et de la pratique

dans la démarche pédagogique, l'unification des diplômes.

Au cours des dernières décennies, progressivement, les niveaux différents d'enseignement technique et professionnel se sont intégrés au système éducatif dans un mouvement continu répondant à la demande de hausse du niveau de qualification mais aussi à la demande sociale d'une plus grande cohérence du système, d'un allongement de la scolarisation de tous les jeunes.

Les établissements, les contenus d'enseignement, les formations dispensées, les diplômes, les institutions formant les enseignants, les statuts des personnels, la hiérarchie administrative très diversifiées à l'origine vont finir par s'intégrer au service public d'éducation, lui permettant d'offrir une grande diversité de formations et d'enrichir la culture scolaire avec des contenus empruntés au monde des techniques, des métiers et des professions, des organisations productives. En même temps, des formes pédagogiques originales seront mises en œuvre, articulant conception et réalisation.

Finalement la solution d'établissements scolaires professionnels publics dispensant à temps plein le premier niveau de qualification l'emportera avec les centres d'apprentissage devenus CET puis LEP et LP.

*1919 : création du CAP et des cours professionnels de perfectionnement (loi Astier) gratuits pour les employés du commerce et de l'industrie de moins de 18 ans.  
1925 : instauration de la taxe d'apprentissage  
1928 : obligation de signature d'un contrat pour l'apprentissage  
1939 : seulement 12% des jeunes sont apprentis. Des établissements spécialisés d'enseignement*

*professionnel se développent.  
En 1959, le nombre d'apprentis est encore légèrement supérieur à celui des élèves de CET mais très vite, le rapport s'inverse, une évolution qui perdure (en 1975 : 733.000 élève en LEP contre 170.000 apprentis).  
La loi de 1971 institue les CFA patronaux, le contrat d'apprentissage comme " contrat de travail ", la taxe professionnelle...*

*loi de 1987: L'apprentissage peut former aux BEP, Bac professionnel, BTS, DUT (depuis 1992, diplôme d'ingénieur).  
1983-1993 ... : les régions font de l'apprentissage un élément fort de leur action, un objectif légitimé et réactivé en 2005 par la loi Borloo, une menace pour l'enseignement public.  
1999 : licence professionnelle  
2002 : Loi de modernisation sociale (VAE)*

*Cette orientation est de plus en plus remise en cause par le cadre Européen (stratégie de Lisbonne, circulaire Bolkestein) et par la volonté de réduire les " coûts " du service public.*

## Service public, Etat, Régions

Une formation professionnelle réussie implique la maîtrise d'acquis scolaires indispensables à l'obtention d'une qualification professionnelle comme à la progression vers des qualifications plus complexes. L'Etat ne

peut se défausser sur les régions de ses responsabilités en matière de formation à l'égard des jeunes sortis du système éducation sans une qualification professionnelle, reconnue nationalement. Le Medef fait pression sur les gouvernements pour imposer sa conception de l'éducation : au service public les enseignements de base, à l'entreprise et aux branches professionnelles la transmission et la certification des compétences professionnelles. C'est au nom de ce dogme qu'il voudrait imposer un système de formation, paré à ses

yeux de toutes les vertus : l'apprentissage. Pourtant, celui-ci, malgré de coûteux et démagogiques plans de relance gouvernementaux et régionaux, peine à se développer, preuves qu'il ne correspond ni aux attentes des jeunes ni aux besoins globaux de l'économie et de la société. ces politiques peuvent contribuer à faire stagner, voire régresser, le taux d'accès au bac et à l'enseignement supérieur, elles sont à contre-courant de l'histoire.

Parce qu'elles sont trop sujettes aux aléas économiques, trop dépendantes de la santé des entreprises, parce qu'elles ne favorisent pas une formation complète des individus, les formations initiales sous statut de salariés (CFA) ne doivent pas se substituer aux formations sous statut scolaire du Service Public.

## Décentralisation

### de la formation professionnelle

*La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 constitue la dernière étape législative pour l'acte II de la décentralisation.*

*La loi affirme le rôle de coordination de la région en matière de développement économique (art. 1) et élargit la*

*compétence des régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Elle réforme le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) qui devient l'outil de référence des régions pour assurer, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle et la mise en cohérence de l'ensemble des filières de formation à l'échelon régional (art. 8 à 15).*

*Les régions seront désormais pleinement responsables de l'organisation des actions de formation, y compris qualifiante, destinées aux jeunes et aux adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Elles devront organiser le réseau des centres et points d'information et de conseil sur la validation des acquis de l'expérience (art. 8).*

*Les régions deviendront progressivement les donneurs d'ordre de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et recevront les crédits que l'Etat y consacrait (art. 13). En matière d'apprentissage, la responsabilité des régions sera également accrue pour gérer l'indemnité compensatrice versée aux employeurs d'apprentis et enregistrer les contrats d'apprentissage.*

## Des besoins en éducation, en qualification

Les questions de la formation professionnelle et de l'emploi plongent au cœur de notre société et de notre économie. Elles révèlent leurs dysfonctionnements, les inégalités et les déceptions sociales lourdes de conséquences pour l'avenir du pays et des personnes.

Les évolutions accélérées des technologies, la recherche d'une organisation du travail faisant plus appel à l'initiative, les difficultés à prévoir précisément les contenus à venir des emplois, toute cela converge et pousse, aujourd'hui, à développer chez tous les jeunes une solide culture générale, technologique

et professionnelle. Cela suppose de :

- considérer la culture technique et professionnelle comme faisant partie intégrante d'une culture commune qui ne se limite pas à la fin du collège, même si des contenus se différencient par la suite selon les poursuites d'études ; c'est un élément clef d'une culture moderne qui vise à une qualification complète, culturelle, sociale, professionnelle des jeunes ;
- permettre à chaque jeune de construire sa qualification professionnelle, élément déterminant et dynamique pour son insertion sociale ;

- développer l'investissement éducatif et la qualification des jeunes pour impulser une nouvelle dynamique de croissance grâce à des emplois qualifiés.

C'est en cela que les contenus techniques et professionnels acquièrent toute leur place comme activités d'enseignement et doivent s'intégrer dans les contenus de formation à tous les niveaux de cursus. Ils constituent un mode d'accès particulièrement riche à la compréhension du monde moderne. Ils acquièrent un pouvoir explicatif d'une part importante de l'activité humaine. Ils ont une valeur universelle. Ils permettent à des jeunes d'en-

trer dans un processus d'appropriation de connaissances et de savoirs qui prennent sens pour eux mêmes et par rapport à un projet de parcours scolaire. Ils contribuent à faire émerger progressivement un projet professionnel. Ils préparent de vraies qualifications professionnelles à tous les niveaux.

Au-delà des besoins économiques, impossible de comprendre le monde proche ou lointain sans des connaissances suffisantes en matière de sciences, de technologies, de réflexion philosophique, de connaissance des cultures ! La vie quotidienne elle-même appelle une élévation du niveau de formation générale. La fracture numérique est une réalité, le moindre des actes de la vie quotidienne fait appel à des capacités importantes de lecture, de maîtrise de l'information et de modélisation. Réduire les inégalités c'est aussi prendre conscience de cette réalité.

### Les niveaux de qualification

La question du niveau de qualification nécessaire, à la sortie du système d'éducation et de formation initiale pour permettre l'insertion sociale et professionnelle, est un élément central pour un développement des politiques de formation professionnelle. La réponse repose sur plusieurs facteurs : l'analyse prospective des besoins économiques et des entreprises, la capacité du système de formation à répondre à ces enjeux, la capacité à faire reconnaître ces qualifications dans les entreprises... et l'identification des besoins culturels nécessaires à la vie de chacun et à sa participation à la vie de la cité.

### Quels besoins économiques ?

L'analyse économique repose à la fois sur l'élévation des qualifications induite par la complexité croissante des postes de travail mais également sur les flux démographiques (départ en retraite et nombre de jeunes demandeurs d'emploi), les choix politiques de formation continue, la diffusion des nouvelles technologies dans l'économie et les entreprises. Cela explique que les études prospectives, qui envisagent des scénarios différents, débouchent sur des résultats nuancés mais qui traduisent des tendances lourdes.

Les études font apparaître clairement un besoin d'élévation des qualifications qui se traduit par un accroissement du niveau de recrutement des jeunes.

On devrait à l'horizon de 2015 augmenter de 6 à 13 points la proportion de jeunes sortant avec un niveau égal ou supérieur au baccalauréat. Ces résultats reposent sur l'analyse des variations d'emplois en fonction des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), où l'on voit que les créations d'emplois concernent massivement les professions les plus qualifiées et résultent également de l'analyse des répartitions de besoins de recrutement entre créations nettes d'emplois et départs à la retraite.

Ces analyses globales peuvent être précisées par des considérations par domaine d'activité. Contrairement à une idée trop répandue, le secteur industriel est créateur d'emplois, mais surtout au niveau baccalauréat professionnel, BTS et au-delà. Dans le secteur des services (tertiaire), les créations d'emplois portent à la fois sur des métiers hautement qualifiés (niveau II bac + 3) et sur des postes occupés par des employés dont les qualifications réelles ne sont pas reconnues comme par exemple toutes les fonctions d'accueil dans les entreprises et dans les administrations et l'information et l'aide aux usagers. Dans le

secteur médico-social, les besoins de personnels qualifiés se font dramatiquement sentir depuis déjà plusieurs années.

Quel que soit le domaine, on a besoin, à court terme, de former plus de jeunes à des niveaux de qualification plus élevés. C'est ce défi que doit relever le service public de formation.

### Comment répondre à ces enjeux ?

Environ 60 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification et plus de 100 000 sans diplômes. Faute d'offre de formation de proximité mais aussi suffisamment diversifiée, certains jeunes se s'engagent pas dans certaines formations, voire abandonnent celles qu'ils n'ont pas véritablement choisies. Paradoxalement, certaines formations ne font pas le plein, en particulier dans le secteur industriel ou celui du bâtiment. Pour que plus de jeunes s'investissent dans ces formations déficitaires, il faudrait :

- les rendre attractives, en particulier en développant des poursuites d'études au niveau supérieur pour toutes les spécialités.

- mieux les faire connaître, en mettant en valeur les parcours de réussite.

- mettre en place des dispositifs d'aide et de suivi pour que les élèves puissent venir à bout de leurs difficultés et retrouvent le chemin de la réussite scolaire.

- améliorer les conditions de travail et de rémunération de certains métiers pour les rendre plus attractifs.

Un effort tout particulier devrait être fait au lycée professionnel où moins de 50% des titulaires d'un BEP poursuivent leur formation vers un bac pro, mais aussi dans les classes de BTS et les premiers cycles universitaires pour lesquelles il convient d'améliorer les taux d'accès et de réussite.

### Des qualifications reconnues

Dans le domaine de la formation professionnelle et face à la problématique des qualifications, les thèses du patronat et du MEDEF en particulier sont claires : les organisations patronales estiment que seules les entreprises sont capables de reconnaître les qualifications professionnelles. Dans cette perspective, il reviendrait au service public la partie de formation générale et l'immersion en entreprise permettrait, à elle seule, l'acquisition de compétences professionnelles. Développant cette thèse, le patronat suggère une "individualisation des parcours de formation professionnelle", individualisation s'appuyant sur les besoins immédiats de l'entreprise et l'environnement professionnel du jeune placé en situation de production.

L'application de cette vision serait dramatique car elle ne répondrait qu'aux besoins immédiats des entreprises et couperait complètement les domaines professionnel et technologique de la culture commune.

Mais dans le même temps et contradictoirement, les représentants patronaux souhaitent une reconnaissance nationale des qualifications qui permettrait de faciliter la mobilité professionnelle et favoriserait la reconversion des entreprises.

On le voit, le problème de reconnaissance des qualifications, et en particulier le rôle des diplômes, se joue à l'intérieur même des entreprises. Cette reconnaissance, comme le rôle de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, dépendra d'abord des capacités de mobilisation des représentants des salariés dans les entreprises. Si la nécessité d'élever

les qualifications semble reconnue par tous, elle demande la mise en place d'une politique ambitieuse réfléchie par l'ensemble des acteurs, enseignants, personnels, salariés, entreprises et gouvernement.

### L'adéquation formation/ emploi : une fausse bonne question

En dépit de l'augmentation du chômage, les responsables politiques et les chefs d'entreprises se lamentent sur " les difficultés de recrutements dans certains secteurs ". Ce constat renvoie en fait à une représentation classique du fonctionnement du marché du travail qui aurait à trouver son équilibre dans une simple confrontation entre offre et demande d'emploi.

La problématique de l'accès à l'emploi est plus complexe, elle n'est pas linéaire : si, par exemple, les diplômés du secteur de l'hôtellerie s'orientent massivement, et au bout de quelques années, vers d'autres secteurs d'activité cela tient bien sûr aux conditions de travail mais également à l'incompatibilité de leurs horaires avec ceux des transports en commun ou aux difficultés de logements dans les zones touristiques.

Si les ouvriers du BTP sont nombreux en reconversion dans les Centres de Réadaptation Professionnelle c'est qu'ils sont " cassés " physiquement, psychologiquement et socialement. Si les jeunes diplômés se tournent souvent vers l'intérim c'est qu'il représente un moyen de mettre pied dans les grandes entreprises et un espoir d'être définitivement intégrés dans une structure offrant des perspectives de carrières plus avantageuses que les PME. En conséquence, les salariés des petites entreprises n'hésitent plus à quitter leur emploi pour se risquer dans l'emploi précaire, y compris dans des secteurs éloignés de ceux de leur formation initiale.

Ainsi disparaissent du marché du travail des cuisiniers, des serveurs, des maçons mais également des ouvriers hautement qualifiés dans les PME ...

On le voit, sur ces exemples, le marché du travail est complexe et génère en son sein une partie des difficultés de recrutement. Si l'élévation des qualifications constitue un défi majeur, ni cette élévation, ni la diminution du nombre de sorties sans qualification ne permettront seules à certains secteurs de retrouver la main d'œuvre qui leur fait défaut. En plus de l'amélioration des conditions de travail, de l'élévation des salaires, c'est un autre rapport au travail qu'il faut mettre en place : un travail respectueux des réelles qualifications des salariés, un travail offrant des perspectives de développement social, un travail forgé sur la responsabilité citoyenne. Pour y répondre, point d'autres solutions que de construire un système de formation à la hauteur de ces ambitions.

### Désindustrialisation ou mutations technologiques ?

Les politiques de formation professionnelle s'appuient trop souvent sur un a priori, censé faire consensus : les secteurs industriels ne seraient plus concurrentiels et donc plus créateurs d'emplois. Dans ces secteurs, il ne serait plus nécessaire de former des techniciens hautement qualifiés mais en revanche des emplois non qualifiés apparaîtraient en masse dans les secteurs tertiaires.

S'il est vrai que l'emploi purement industriel a régressé, il s'agit en fait plus de mutation que de réelle suppression d'activité. En particulier les délocalisations ne touchent qu'une proportion minime de l'activité industrielle. Les emplois de service, et notamment de service aux entreprises qui ont émergé avec le développement industriel, ont acquis une dimension technologique industrielle incontestable et requièrent des qualifications de plus en plus élevées. Mais la France reste un pays industriel. La part de la production industrielle dans le PIB reste constante depuis 20 ans (aux alentours de 20 %), la valeur ajoutée de l'industrie conserve une progression d'environ 2,5 % par an pour la même période, l'investissement productif est resté en hausse et la part de marché de la France au niveau mondial est restée à peu près stable.

Face à ces mutations, et notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée, l'exigence de qualification professionnelle de très haut niveau sera de plus en plus prégnante. Cela suppose un système de formation initiale et continue hautement performant.

Par la mise en place de pôles de compétitivité, le gouvernement entend développer des synergies entre emploi, recherche et formation dans des secteurs de haute technologie. Mais restreindre les politiques de développement économique et de formation professionnelle à ces seules synergies renforcerait les inégalités entre les territoires et rendrait impossible toute vision globale, asservirait la Recherche aux seules logiques industrielles et condamnerait la recherche fondamentale.

cœur du dispositif de l'enseignement agricole dans toutes ses dimensions de la production à la transformation : gestion du vivant et des ressources, aménagement et animation des territoires, qualité et sécurité sanitaire des aliments. Le service public d'enseignement agricole est hélas aujourd'hui confronté à deux difficultés majeures : la forte concurrence de l'enseignement privé et l'absence d'ambition éducative du ministère de l'agriculture.

#### d. l'enseignement maritime

Longtemps géré par une association de droit privé (AGEMA), l'enseignement maritime est entré dans le champ de la fonction publique depuis le 1er janvier 2002. Douze lycées professionnels maritimes (LPM) et un collège d'enseignement technique maritime (CETM) scolarisent environ 1600 élèves et les préparent (du CAP au Bac Pro) aux métiers de marin sur des navires de commerce ou de pêche et d'ouvrier ou technicien sur des exploitations de cultures marines.

#### e. Le post-bac technologique du lycée

Il est indispensable de réaffirmer la nécessité à la fois d'un maintien à bac +2 du niveau III de qualification dans le processus LMD et d'une possibilité de poursuite d'études (licences, licences professionnelles, écoles d'ingénieurs, de commerce...). Mais on assiste à un détournement du système : de nombreux bacheliers généraux s'orientent vers les classes de STS et augmentent de ce fait la part des bacheliers technologiques et professionnels qui vont s'inscrire à l'université - où ils sont très souvent en échec. Tous les bacheliers technologiques n'ont pas le même avenir dans l'enseignement supérieur : une offre de formation adaptée est assurée pour les bacheliers STI alors que la moitié des autres poursuivent une formation technologique faute de possibilité de poursuite d'étude. Il s'agit donc de les créer et d'implanter une offre diversifiée équitablement répartie sur le territoire

#### f. Les formations universitaires

L'Université, qui dès sa création délivrait une formation professionnelle à ses étudiants, assure aujourd'hui trois missions (recherche, enseignement, formation continue). La massification des années 80/90 n'a pas eu pour corollaire la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui est encore loin de répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles. Au contraire, les effectifs stagnent maintenant.

Depuis une vingtaine d'années se développent des formations professionnalisantes dans le supérieur (IUT, IUP, DESS...). Elles expriment certes un besoin, mais il est essentiel que ces cursus, d'une part comportent une dimension de formation générale, que d'autre part ils restent étroitement liés à la recherche. C'est à ces deux conditions que ces formations, sanctionnées par un diplôme national, permettront à leurs titulaires de faire face aux inévitables évolutions des sciences, des techniques et des organisations. En ce sens, et toutes les études le confirment, des formations étroitement liées aux bassins d'emplois conduisent à des situations d'échec. Il est par ailleurs essentiel que soit rapidement mis un terme à l'exploitation scandaleuse dont sont victimes les étudiants en stage professionnel : toute période en entreprise mérite rémunération et une " charte des

## Le système éducatif prend en charge...

### 1. la formation initiale

La formation professionnelle est une des missions du service public. L'existence de voies technologique et professionnelle permet à de nombreux jeunes d'accéder à une qualification, d'obtenir le baccalauréat et de poursuivre des études. Ces voies ont contribué à élever le niveau de formation générale, de qualification et démocratiser l'accès à la culture. De façon insuffisante cependant car persiste un fort déterminisme social dans les processus d'orientation, les cursus scolaires reflétant les origines sociales.

#### a. Le lycée : la voie professionnelle

Elle prépare à travers de nombreuses spécialités aux diplômés du CAP, BEP et du bac professionnel. Elle inclut des stages et séquences en entreprises faisant partie intégrante de la scolarité. Les effectifs des CAP en deux ans et des BEP ont augmenté rapidement jusqu'en 1990. Ils stagnent depuis, plus ou moins. Quant aux effectifs des préparations au bac professionnel, ils ont augmenté rapidement depuis leur création en 1985 mais la progression s'atténue depuis 1998. Depuis 1980, le taux d'accès au niveau V a augmenté de près de dix points et atteint 92%. Si le pourcentage de jeunes sortant sans qualification a beaucoup diminué (8% en 1995 contre 14% en 1990), il demeure à un niveau inacceptable. Et si l'accès au niveau IV a beaucoup augmenté (50% pendant la même période), des progrès substantiels sont possibles : crédibilité, lisibilité, fluidité, diversité de l'offre de formation doivent être développés ainsi que la mise en place de passerelles et de poursuites d'études plus nombreuses. Reste aussi à améliorer le système de bourses ou à créer une allocation selon des modalités à définir pour permettre aux jeunes de suivre des études. Le " lycée des métiers " en mêlant des formations de statuts différents n'est pas une solution. Il en va de même pour l'apprentissage.

#### b. Le lycée : la voie technologique

Conçue pour permettre l'insertion et la poursuite d'études, elle s'est développée (32% des élèves en 1ère en 2001 contre 26% en 1990). Les séries sont construites à partir de champs technologiques diversifiés. Cependant les spécialités à dominante tertiaire sont majoritaires alors que les poursuites d'études dans ce domaine sont souvent plus aléatoires.

La forte demande pour la série STG s'explique par des capacités d'accueil non limitées alors que les séries STL, SMS, STI, nécessitant des salles et des moyens spécialisés et coûteux, offrent moins de possibilités de formations. A cela s'ajoute le fait que les filles s'orientent peu dans la série STI. Si la création des séries technologiques a permis indéniablement une forte augmentation de l'accès au bac notamment pour les enfants d'ouvriers, il n'en demeure pas moins qu'ils obtiennent deux fois moins souvent leur bac - tous bacs confondus - que les enfants de cadres. Et les enfants des différentes catégories sociales ne se répartissent pas uniformément entre les séries.

La voie technologique offre des potentiels certains, il faut la développer, la rénover. Les tentatives de " déprofessionnalisation " des contenus, de resserrement des séries ne peuvent aboutir qu'à une diminution du nombre d'élèves. Il faut au contraire construire à tous les niveaux des modules de rattrapage et de soutien, pour soutenir les élèves les plus fragiles, développer les possibilités de poursuites d'études dans les universités, les IUT, les classes TB ou les classes préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux... en augmentant les passerelles pour ne pas rendre irrémédiables les échecs ou les " erreurs " d'orientation.

#### c. L'enseignement agricole public

Même si les établissements publics n'accueillent pas la majorité des élèves (38 %), ils jouent un rôle incontournable dans le monde rural. Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles regroupent, et c'est leur originalité, plusieurs centres : un lycée d'enseignement général technologique agricole (LEGTA) ou un lycée d'enseignement professionnel agricole (LEPA), un centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), un centre de formation d'apprentis (CFPPA), un ou plusieurs ateliers technologiques et (ou) une exploitation agricole à vocation pédagogique. Outre la mission première de formation initiale, les lois successives ont assigné à l'enseignement agricole 4 autres missions : formation professionnelle continue, développement et animation rurale, coopération internationale et insertion. La question du développement durable est aujourd'hui au

stages " doit être rapidement élaborée de façon concertée.

Tout cursus universitaire doit toujours d'autre part posséder une double finalité : insertion professionnelle et poursuite d'études. En ce sens, nous condamnons la volonté ministérielle de faire de la licence professionnelle une voie terminale d'insertion et d'introduire une rupture entre licence et Master.

Mais au-delà de ces formations directement professionnalisantes, ce sont tous les étudiants qui doivent bénéficier dans leur enseignement d'une formation cohérente - reconnue par un diplôme national - par une approche expérimentale et critique de la société, en particulier du monde du travail. Il est de la responsabilité de tous les personnels enseignants du supérieur d'assurer cette tâche. C'est notamment à cette condition que les étudiants, futurs salariés, pourront obtenir un emploi stable et qualifié qu'ils revendiquent et s'insérer dans le monde du travail de façon satisfaisante.

Il reste que l'existence d'un système de formation supérieur privé parallèle et concurrent du service public est condamnable. Il faut au contraire attribuer à l'université les moyens pour assurer un encadrement et un suivi de même niveau que celui pratiqué dans les écoles privées.

## 2. La formation continue des salariés

La loi du 16 juillet 1971 établit un véritable droit à la formation continue pour les salariés. Un nouvel accord interprofessionnel a été signé fin 2003 : un nouveau " droit individuel à la formation " (DIF) est institué. Il prévoit 20 heures par an cumulables sur 6 ans pour chaque salarié, " à l'initiative du salarié, en liaison avec son entreprise ". La formation hors temps de travail peut être rémunérée par une allocation égale à 50% du salaire brut. Un " contrat de professionnalisation " pour les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi remplace les contrats de qualification.

Il ne s'agit pas, pour autant, d'un essor de la formation continue pour les salariés. Son accès va rester très inégalitaire : tout va dépendre de ce qui se passe dans l'entreprise. Cette formation continue des salariés constitue une mission de service public. Pourtant, avec l'instauration d'un marché de la formation continue, les organismes privés se sont développés. Aujourd'hui la formation continue professionnelle est de compétence régionale et on compte quelques 45.000 organismes de formation.

### a. Les GRETA et CFPPA

Mis en place au début des années 70 pour exercer une mission de formation d'adultes, les GRETA sont aujourd'hui 275. En faisant le choix d'instituer un marché de la formation continue plutôt qu'un service public d'éducation permanente, l'Etat a facilité le développement anarchique des centres privés de formation continue concurrents : dès 1969 les centres privés conventionnés avec financement public recevaient deux fois plus de stagiaires et les GRETA doivent s'inscrire dans une situation de concurrence et s'autofinancer pour une large part. Par ailleurs, la diminution de la durée de la formation professionnelle, la suppression du contrat de qualification, la réduction par les ASSEDIC de leur prise en charge sont autant de mauvais coups contre la formation continue. Actuellement, le chiffre d'affaires des GRETA traduit

une stagnation de l'activité alors que les moyens dont ils vont réellement disposer sont à la baisse et que le transfert aux collectivités territoriales n'est pas effectif. Les GRETA ont un rôle important à jouer dans les parcours qualifiants, l'accompagnement de la VAE, les formations individualisées. Il leur manque des moyens en structures, en personnels : leur fonctionnement doit être pris en charge par l'Etat.

L'enseignement technique agricole public a institué de son côté des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) et reçoit un public important d'adultes en formation continue. La loi de 1971 confère un rôle de promotion sociale en plus de celui de la mise en place de stages liés à l'installation agricole. Cependant dans un contexte législatif qui évolue rapidement et du fait des lois de décentralisation, la traduction des politiques régionales de formation au travers de la procédure des marchés publics a des effets négatifs sur les CFPPA : diminution des volumes conventionnés, abandon des formations diplômantes type BTS, concurrence exacerbée entre organismes de formation et libéralisation du marché. Ces effets entraînent une incertitude sur la pérennité des actions et des organisations. Les CFPPA sont en pleine mutation.

### b. Le CNED

C'est un établissement public national à caractère administratif qui a pour mission de " dispenser un enseignement et des formations à distance dans le cadre de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et l'éducation permanente ". Le CNED est géré en grande partie en fonction des impératifs du marché et " est soumis au marché concurrentiel de tout ce qui ne rentre pas dans le cadre de la formation initiale réglementée (pas de formations vendues à un tarif inférieur au prix de revient sauf pour les scolaires). Par ailleurs, il est victime du désengagement de l'Etat qui transfère aux collectivités territoriales ses responsabilités. Pourtant, plus de 60 ans d'expérience de l'enseignement à distance donnent au CNED une compétence incontestable tant dans la gestion à grande échelle d'échanges que dans la conception d'outils de formation adaptés au travail individuel et permettant la relation pédagogique. Service public national dont les ressources proviennent en partie de fonds publics, il intervient aussi sur un marché concurrentiel qui oblige les adultes à trouver des financements individuels (certaines préparations sont actuellement subventionnées). On assiste ainsi à la disparité des préparations les moins rentables au profit de " clients sur les marchés porteurs " (sic !). Que le CNED comme d'autres établissements publics soit présent sur les actions de formation soumises à la concurrence, c'est un moindre mal sans doute. Mais ce n'est pas la logique du service public qui oppose partenariat, complémentarité, à une logique de rentabilité financière. Le CNERTA (formations agricoles à distance) connaît les mêmes difficultés.

### c. La formation continue dans le supérieur

L'enseignement supérieur a vocation à accueillir, informer, orienter, accompagner dans leur parcours et sanctionner les cursus suivis. Ceci nécessite de revoir le statut des personnels enseignants, enseignants chercheurs et IATOS qui se consacrent à ces tâches, notamment en matière d'intégration

des heures effectuées en formation continue dans les services, de prise en compte de ces activités dans le déroulement des carrières par le CNU. Les services communs de formation continue assurant une des missions de l'université doivent être complètement intégrés à la vie des établissements et notamment à la définition de leur politique de formation et de recherche. Il n'ont pas vocation à devenir des pourvoyeurs de revenus complémentaires pour les établissements dans une logique de marché. Il s'agit tout au contraire d'offrir à chaque adulte un service public de formation continue gratuit, ce qui n'exclut pas les financements en provenance des employeurs des différentes régions.

C'est à ces conditions que le service public de l'enseignement supérieur remplira sa mission d'université de l'éducation permanente.

## 3. La validation des acquis de l'expérience (VAE)

A condition qu'elle ne se substitue pas à la formation continue, ni qu'elle serve à justifier une réduction de la formation initiale, la VAE peut être un outil utile pour les salariés pour accéder à de plus hautes qualifications et à une véritable promotion sociale. Depuis sa création, la VAE connaît une explosion de demandes. Mais cela suppose de construire un véritable service public de validation qui assure équité d'accès et d'accompagnement, gratuité, qualifications reconnues. Le service public s'y implique fortement aujourd'hui mais il n'est pas, faute de moyens matériels et humains, à même de répondre aux demandes.

## 4. L'AFPA

Placée depuis 2004 sous la tutelle des régions, c'est une composante du service public d'orientation et de formation qui emploie 4.700 formateurs et 700 psychologues du travail. L'Etat transfère les crédits qu'il versait pour la formation professionnelle des demandeurs d'emploi qui s'adressent à l'AFPA en priorité. Chaque année, 150.000 personnes faiblement qualifiées acquièrent une nouvelle qualification. L'AFPA délivre directement 400 titres homologués par le Ministère du Travail qui s'échelonnent du premier niveau de qualification à celui de technicien supérieur. Son utilité n'est plus à prouver : son maintien et son développement sont plus que jamais à l'ordre du jour.

## Pour en revenir à la formation initiale, quelques mots sur l'orientation

Loin de constituer une seconde chance qui viendrait réduire les inégalités de formation initiale, la formation continue creuse les écarts car elle profite surtout aux plus qualifiés. Si la formation tout au long de la vie est à l'évidence une nécessité pour tous, elle doit s'appuyer, pour être juste et efficace, sur une solide formation initiale. Il s'agit donc d'abord de faire réussir tous les jeunes à l'Ecole et de mener une véritable politique de prévention et de lutte contre les difficultés scolaires pour bannir les orientations subies ou par défaut. Il s'agit aussi de revaloriser voie professionnelle et voie technologique en travaillant sur les contenus de ces filières, en revalorisant l'enseignement de la technologie à tous les niveaux du cursus scolaire et en construisant passerelles et poursuites d'études.

# Démystifier les " vertus " de l'apprentissage

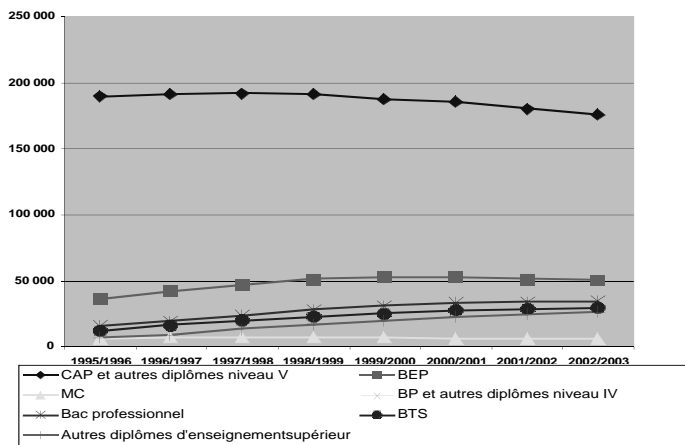
Si l'on en croit les multiples promotions publicitaires, l'apprentissage serait bon pour la cohésion sociale, pour former et insérer les jeunes ... Réalité ou publicité mensongère ?

## Un développement programmé et organisé

### *Evolutions des effectifs d'apprentis*

	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	191 303	192 063	191 226	187 942	185 843	180 389	176 087
BEP	36 129	42 634	47 100	51 282	53 170	52 974	51 244	50 395
MC	6 432	7 302	7 429	7 576	7 284	6 516	6 345	6 241
BP et autres diplômes niveau IV	25 678	29 023	32 463	34 386	35 326	35 951	36 979	39 198
Bac professionnel	15 632	19 358	24 014	28 002	30 831	33 404	34 317	35 047
BTS	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639
Autres diplômes du supérieur	7 511	9 539	14 041	17 745	20 187	23 386	24 672	26 869
<b>Total</b>	<b>293 512</b>	<b>315 929</b>	<b>337 690</b>	<b>353 632</b>	<b>360 237</b>	<b>365 874</b>	<b>362 928</b>	<b>363 476</b>

Evolution effectifs d'apprentis en fonction du diplôme préparé



Comme le montrent les tableaux, l'apprentissage a progressé, en un peu moins d'une décennie globalement et à tous les niveaux, à l'exception du niveau V hors BEP. Il se renforce dans ses secteurs traditionnels (métiers de bouche, hôtellerie-restauration, bâtiment...) mais tend également à s'implanter ou à progresser dans tous les autres secteurs. Bien que partant d'effectifs relativement faibles, la progression la plus importante se situe au niveau BTS et plus généralement dans l'enseignement supérieur.

Les Régions, bien que de manière inégale, ont largement contribué, bien que de manière inégale, à l'expansion des formations par apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel public. Dans certaines d'entre elles (Pays de Loire) les effectifs d'apprentis voisinent, voire dépassent, ceux des élèves de lycées professionnels. Cette expansion, programmée par la loi quinquennale de 1993 est encore accentuée par les récentes lois Borloo (pour la cohésion sociale) et Fillon (loi d'orientation pour l'école)... avec un objectif annoncé de porter à 500 000 le nombre d'apprentis : Un arsenal de mesures est adopté visant à : donner une meilleure image de l'apprenti, améliorer la qualité de la formation, réduire les nombreuses ruptures de contrat, accroître le financement des CFA, inciter financièrement par des crédits d'impôts les entreprises à prendre plus d'apprentis, permettre à un tuteur d'avoir plusieurs apprentis... Des verrous essentiels du code du travail concernant les adolescents ont même sauté : dérogations au niveau de l'âge minimum (13

ans dans certains cas extrêmes), du travail de nuit et des dimanches. Par la loi d'orientation sur l'école, l'éducation nationale est sommée de contribuer à l'effort de développement de l'apprentissage en doublant le nombre de ses apprentis, la création de sections d'apprentissage et de CFA dans les EPLE sera facilitée et la loi favorise les sorties précoces du système éducatif. En partenariat avec les Régions des contrats d'objectifs et des moyens importants sont mis en œuvre en vue de réaliser l'objectif de 500 000 apprentis à l'horizon 2009.

Parallèlement, des mesures diverses mais convergentes, prises par les gouvernements successifs, ont eu tendance à réduire le périmètre de l'enseignement professionnel public par une pression constante visant à réduire ses moyens : fermetures de sections et de filières, stratégie du lycée des métiers qui concentre les formations dans des pôles, création des bac pro 3 ans qui fragilise la pérennité des BEP, réduction importante du recrutement des PLP... A noter toutefois une tentative de recréer dans le service public des CAP qui avaient été massivement supprimés dans les années 80-90, l'équivalent de 300 000 élèves, ce qui avait déjà largement profité à l'apprentissage, comme le constatait le mémorandum de la FSU de 92. Les taux d'accès aux niveaux BAC et BAC+2 et à l'enseignement supérieur stagnent ou régressent depuis 1995. Or il n'y a pas de seuil indépassable, et la régression n'est pas une fatalité. La progression de l'apprentissage est une des explications à ce phénomène. On sait en effet que de manière quasi générale

les formations en alternance enferment les jeunes à un niveau de formation, et que très peu de poursuites d'études sont constatées, contrairement à ce qui se passe sous statut scolaire y compris dans la voie professionnelle. L'affirmation selon laquelle l'apprentissage peut conduire un jeune du CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur ne se vérifie qu'exceptionnellement. Cette publicité mensongère est un leurre pour les jeunes mais elle a certainement contribué à renforcer l'attractivité de l'apprentissage, au-delà de la rémunération, même insuffisante, qu'elle apporte.

## Une volonté effrénée de l'apprentissage, pourquoi ?

**L'apprentissage favorise la cohésion sociale ?** Le développement de l'apprentissage était censé réduire le chômage des jeunes. Or celui-ci a globalement continué à progresser, et même doublé dans les quartiers défavorisés. Quoi de plus humiliant pour un jeune que de lui faire miroiter un bel avenir par l'apprentissage alors qu'à cause de son patronyme ou du nom de son quartier il n'obtiendra aucun contrat ? Parce qu'en définitive c'est l'employeur qui décide si tel ou tel jeune a droit à une formation professionnelle, le système de formation par apprentissage est foncièrement discriminatoire. Cet aspect, lié à bien d'autres facteurs, prend en novembre 2005 une tournure tragique dans les banlieues. Il y a une véritable urgence sociale, pour l'Etat et les régions, à relancer une véritable politique d'éducation prioritaire et à élargir, pour les jeunes de ces quartiers, les possibilités d'accueil dans le service public d'éducation pour leur donner une qualification professionnelle de qualité débouchant sur un véritable emploi. Cela suppose aussi une autre politique sociale et économique (qui crée des emplois afin d'en finir avec l'exclusion sociale) et une politique de la ville autrement plus ambitieuse.

## L'entreprise au secours des élèves en difficultés ?

Aujourd'hui le principal argument en faveur de l'apprentissage consiste à dire que ce dernier est complémentaire de l'école, qu'il constitue une nouvelle chance pour les jeunes qui ne réussissent pas au collège. De là à dire que certains jeunes ne sont pas faits pour l'école, il y a un pas que Luc Ferry avait franchi en développant pour les élèves les plus en difficulté l'alternance école-entreprise. En les sortant précocement du collège, on les soustrait aux apprentissages indispensables du cursus scolaire ordinaire, rendant ainsi



quasiment impossible toute poursuite éventuelle d'études.

L'apprentissage serait-il une pédagogie alternative qui réussirait là où l'école a échoué ? Rien ne le démontre. Au contraire, les études effectuées montrent que les élèves en difficultés le restent et que beaucoup d'entre eux ne vont pas au bout de leur contrat (25% de ruptures de contrat en moyenne). Contrairement à ce qui peut se pratiquer en lycée professionnel, l'expérience de l'entreprise est trop éloignée du CFA (dans le temps et l'espace) pour y être pleinement valorisée et exploitée.

Si dans quelques cas exceptionnels, le passage par l'entreprise peut contribuer à remotiver un jeune au projet professionnel bien défini, il accentue la plupart du temps le décrochage par rapport aux jeunes de son âge qui restent scolarisés, et renforce les difficultés d'apprentissage qui auraient pu être surmontées dans le cadre scolaire par une remédiation, sous des formes appropriées. Ces politiques organisent un délestage vers l'entreprise de jeunes le plus souvent issus de milieux défavorisés, accentuant ainsi le caractère ségrégatif, voire le recul de la démocratisation du système éducatif.

### L'apprentissage, la meilleure formation pour s'insérer ?

Les statistiques ne démontrent pas que les apprentis s'insèrent durablement mieux dans l'emploi que les jeunes sortant de la voie scolaire. Si dans certaines spécialités les maîtres de stages embauchent leurs apprentis à l'issue de leur contrat, ils ne reprennent alors plus d'apprentis sur une longue période. Il est aussi fréquent que des entreprises embauchent à la fin de leur scolarité des élèves de LP qu'ils ont connus lors de leur stage.

Il serait également nécessaire de prendre en compte non seulement le premier emploi, mais aussi la situation du jeune après quelques années et sa capacité à évoluer et à progresser dans sa carrière, à s'adapter aux évolutions de son métier...

L'entrée en apprentissage implique la signature d'un contrat et donne tout pouvoir au maître d'apprentissage d'accepter ou non le jeune qui se présente. De ce fait le système engendre des ségrégations sociales importantes, comme le montre une évidente sous-représentation des jeunes issus de l'immigration ou des jeunes filles.

### Enseigner est un métier, mais est-ce le métier de l'entreprise ?

Enseigner est un métier qui exige un dialogue permanent entre l'enseignant et l'enseigné, ce dernier ayant droit au tâtonnement et à l'erreur. La fonction de l'entreprise est d'abord de produire avec le maximum d'efficacité ; le travail s'y est intensifié dans le sens de toujours plus de rentabilité. Peut-elle encore réellement trouver le temps de former des jeunes qui manquent souvent d'autonomie, notamment dans les préparations aux CAP, BEP et Bac ? les niveaux les plus bas ? La formation ne peut se réduire à une " imitation " du tuteur ou à cantonner l'apprenti dans des tâches subalternes et répétitives. L'absence de réelle formation et des conditions de travail souvent " limites " sont les causes principales des ruptures de contrat.

L'évolution des technologies conduit à une technicité toujours plus grande des métiers qui nécessite toujours plus de connaissances générales et un lien permanent entre la théorie (technologie et enseignement général) et la pratique, relations qui s'opèrent beaucoup plus facilement dans un établissement scolaire qu'en entreprise.

Par définition l'essentiel de la formation d'un apprenti se déroule dans une seule entreprise. Or d'une entreprise à l'autre les situations peuvent être très différentes, tant en disponibilité des personnels pour la formation qu'en type de matériel et procédés de production ou de service utilisés. Ce qui conduit à de fortes disparités dans la qualité de la formation. Il n'est pas rare de constater lors d'épreuves d'examen que des candidats issus de l'apprentissage ignorent des techniques ou des aspects entiers de leur métier.

### Formation patronale, est-ce bien laïque ?

L'accent mis ces dernières décennies sur le lien entre la formation et l'emploi a occulté les autres fonctions de l'éducation et induit une conception consumériste et utilitariste de l'école au détriment de la formation de l'homme et du citoyen. Pour la jeunesse des repères s'estompent, les valeurs du " vivre ensemble " sont mises en péril par la montée des comportements individualistes motivés par la seule recherche de l'argent facile. A l'inverse on se désintéresse du Bien Public, tandis que progressent certaines formes d'obscurantisme, le communautarisme, le racisme,

la violence... Or seule l'école de la République peut transmettre les valeurs de tolérance, de respect des droits et des devoirs du citoyen, d'humanisme et de laïcité. Les CFA gérés et dirigés par le patronat, employant le plus souvent des personnels précaires, n'auront-ils pas plus tendance à prôner les valeurs de l'entreprise que celle de la République, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur leurs enseignements et le type de citoyens qu'ils forment ? L'apprentissage garde une fonction forte de reproduction des valeurs et des positions d'origine de ceux qu'il forme. Et si c'était cela aussi l'intérêt de l'apprentissage aux yeux de ceux qui prônent son expansion, voire sa généralisation ?

### Les apparences et la réalité !

Il apparaît donc qu'au-delà des justifications à géométrie variable du développement de l'apprentissage se cache le véritable objectif politique consistant à substituer au service public de l'enseignement professionnel un système de formation hors de l'éducation nationale et sous le contrôle des seuls milieux économiques et plus en phase avec le modèle libéral européen.

Pourtant il y a encore loin de l'objectif de 500 000 apprentis à sa réalisation. C'était déjà celui de la loi quinquennale de 93. Malgré les campagnes de promotion de plus en plus intenses et les incitations financières de plus en plus alléchantes pour les entreprises les effectifs d'apprentis sont fluctuants, des CFA ne font pas le plein. Les jeunes et les familles préfèrent largement le service public et beaucoup d'entreprises ne s'intéressent pas réellement à la formation.

L'objectif des 500 000 apprentis, s'il devait se réaliser, tendrait vers une parité de ce système avec les formations professionnelles du service public. La question de l'hégémonie d'un modèle serait alors posée. Le fait que le ministre Borloo n'ait pas cité une seule fois le service public de l'enseignement professionnel dans sa loi de cohésion sociale n'est sans doute pas anodin et ne peut que nous inquiéter.

La FSU ne peut pas se taire sur ces évolutions qui minent le service public de formation. Il lui appartient d'initier un large débat sur le système de formation professionnelle le plus à même de répondre aux besoins de notre temps.

---

## Les propositions de la FSU

Les exigences sociales et économiques de notre société évoluent. L'organisation même du travail se complexifie. Ces mutations, si elles nécessitent une analyse des besoins économiques et des entreprises, impliquent aussi que le système éducatif soit en capacité de répondre à ces enjeux.

Pour la FSU, tous les jeunes doivent être placés dans une situation d'égalité face à la formation et à l'orientation : culture commune pour tous, suivi pour les élèves les plus en difficulté, offres équitables de formation sur l'ensemble du territoire.

L'ambition de donner à tous les jeunes une culture commune dans un monde qui a beaucoup changé, suppose de porter la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Ce qui signifie que, jusqu'à cet âge, tous les jeunes soient accueillis dans le service public d'éducation, seul système réellement égalitaire et facteur d'intégration.

Faire face à l'évolution permanente des

connaissances et des technologies nécessite de réfléchir aux savoirs et compétences à enseigner aujourd'hui. La culture technologique et professionnelle est un élément de la culture actuelle et doit ainsi faire partie de la culture commune.

La formation professionnelle doit être validée par une qualification et sanctionnée par un diplôme national reconnu sur le marché du travail.

Actuellement, l'échec scolaire, les sorties sans qualification du système éducatif installent des doutes sur les capacités du système à faire réussir tous les élèves. Il sert de prétexte pour imposer des solutions libérales, opérer un tri social et condamner une partie des jeunes à la maîtrise, au mieux, d'un socle de connaissances et de compétences restreint et utilitariste.

La FSU y oppose la progression de la démocratisation de tout le système éducatif, pour l'accès de tous à la culture commune et à des qualifications.

Elle propose la mise en place, à tous les

niveaux, de dispositifs d'aide et de remédiation. La lutte précoce contre l'échec scolaire constitue une priorité : cela nécessite notamment des moyens en personnels, en formation des maîtres, des conditions de travail améliorées, des contenus d'enseignement repensés.

En même temps et dans l'immédiat, il est indispensable de trouver des solutions, au sein du système éducatif, pour les élèves actuellement en grande difficulté au collège.

Le champ professionnel, comme d'autres domaines de connaissances ou d'activités, peut contribuer à une véritable diversification des structures d'enseignement. Un autre rapport entre enseignements, d'autres méthodes pédagogiques peuvent générer des succès et redonner du sens à tous les savoirs. Les structures à mettre en place ne seront pas tabous si elles n'enferment pas les jeunes dans des filières étanches et sans issue. Elles doivent avoir l'ambition de conduire par des parcours différents et en mettant le temps nécessaire la quasi totalité d'une classe d'âge au niveau BAC.

Les SEGPA scolarisent des élèves en difficultés graves et persistantes. Tous ces élèves doivent pouvoir ensuite accéder dans des LP à proximité à des formations qualifiantes leur permettant d'obtenir au moins un CAP, par un enseignement individualisé dans des sections à faibles effectifs.

Si le baccalauréat constitue, pour la FSU, l'objectif à viser pour tous les jeunes, l'existence du bac pro, notamment celui qui est préparé en 3 ans, ne doit pas remettre en cause celle du BEP; qui constitue une première étape absolument nécessaire pour la plupart des élèves engagés dans la voie professionnelle.

### S'opposer à la généralisation du CCF

Le CCF (Contrôle en Cours de formation) est aujourd'hui généralisé pour les CAP et augmente régulièrement sur les autres niveaux de formation, y compris dans les BAC. Outre les problèmes matériels (surcharge de travail pour les enseignants), de déontologie (le formateur est aussi examinateur), d'impartialité (tout se passe dans l'établissement sans regards extérieurs), de balayage du référentiel (plus rien ne garantit que sa totalité sera vue), le CCF fragilise les diplômes en remettant en cause leur caractère national. L'extrême disparité de la mise en œuvre du CCF qui varie au gré de l'établissement, du type d'établissement, des inspecteurs, des académies peut déboucher sur une tout aussi grande disparité des contenus réels des formations, donc sur la valeur des diplômes et brouiller les repères quant à la qualité et l'efficacité des systèmes de formation.

Pour la FSU, la formation professionnelle est une mission du service public d'éducation. Nous ne pouvons pas accepter un scénario qui laisserait au service public les enseignements de base et conférerait à l'entreprise la charge de la formation et de la certification des compétences professionnelles.

Des liens étroits et permanents entre les enseignements technologiques et professionnels et les milieux professionnels sont nécessaires pour que ces enseignements restent en permanence en phase avec les évolutions des métiers et des technologies. Cela doit se faire au niveau des CPC pour l'adaptation ou la création des référentiels. Le rôle de ces commissions doit être renforcé.

La FSU considère aussi que, dans le cadre d'un stage en entreprise, l'application des connaissances et pratiques professionnelles

acquises à l'école est une dimension de la formation. Dans ce qu'on appelle parfois l'alternance sous statut scolaire, le (ou les) stage(s) se déroule(nt) sous la responsabilité des enseignants qui ont la charge de définir son contenu et d'en exploiter collectivement les acquis. En vue d'en améliorer l'efficacité, il conviendrait d'établir une charte pour la qualité des stages qui déterminerait les critères pour qu'une situation d'activité dans l'entreprise soit réellement formatrice. Du fait de l'« encombrement » des entreprises par les stagiaires ou les apprentis, il est parfois difficile de permettre à tous les jeunes poursuivant des études professionnelles de profiter d'un stage. Pour certaines spécialités, la durée des stages pourrait certainement être réduite, sans nuire à leur intérêt pédagogique. Le volume global des effectifs de stagiaires ou d'apprentis dans les entreprises est l'équivalent de plusieurs centaines de milliers d'emplois, l'accueil de jeunes en formation ne doit pas être un moyen, pour certains, de gérer leur main d'œuvre à moindre coût.

De même, les actions de décentralisation ne peuvent être le prétexte d'un transfert de responsabilités en matière de formation, de l'Etat aux régions. Par ailleurs, la mise en œuvre des politiques régionales de formation est fortement liée au contexte social. Le caractère national du service public d'éducation et de formation doit, lui, être conforté dans ses missions, son offre, son fonctionnement et le rôle des personnels.

Il faut agir au niveau national mais aussi dans les CAEN (Conseils académiques de l'éducation Nationale), et CESR (Conseil économique et social régional) pour réorienter les politiques de formation en faveur des enseignements professionnels et technologiques du service public, dénoncer les pressions qui s'exercent dans les établissements pour introduire l'apprentissage et s'opposer à la substitution de sections d'apprentissage aux structures scolaires.

Le service public d'éducation doit proposer à tous les jeunes une offre large et diversifiée de formations du niveau V au niveau III. Les lycées généraux, technologiques et professionnels publics doivent avoir les moyens d'accueillir l'ensemble des jeunes qui font la demande d'accéder à leurs sections.

La FSU demande une allocation pour tous les jeunes en formation professionnelle. Dans une période de paupérisation de certaines couches de la population, la rémuné-

ration, même faible des apprentis constitue pour certains jeunes un attrait incontestable. De nombreux élèves de LP souvent issus de milieux défavorisés sont obligés de travailler (jusqu'à 90% des effectifs dans certaines sections de BAC PRO en zone urbaine) pour subvenir à leurs besoins, ce qui ne facilite pas leurs conditions d'études. Une telle inégalité pour des jeunes qui souvent préparent les mêmes diplômes est totalement inacceptable. Certes les régions commencent à prendre en charge, de manière encore très inégale, une partie de l'équipement des élèves, mais ne faudrait-il pas, sachant que les bourses fortement dévalorisées ne remplissent pas leur fonction, attribuer une allocation d'études à tous les jeunes qui en auraient besoin et qui s'engagent dans des études professionnalisantes ?

Pour la FSU, il faut développer des poursuites d'études pour toutes les spécialités.

Les discours sur la revalorisation de la voie professionnelle resteront vains s'ils ne s'accompagnent pas de mesures permettant d'élargir le débouché de cette voie vers l'enseignement supérieur.

Il faut qu'un effort particulier soit fait pour permettre aux titulaires d'un BEP de poursuivre leur formation vers un BAC PRO (actuellement moins de 50%). Les bacheliers professionnels doivent pouvoir accéder aux sections BTS, ainsi qu'aux premiers cycles universitaires. Mais cela suppose que toutes les conditions soient réunies pour leur permettre d'y réussir.

Une réflexion sur l'architecture globale de la formation professionnelle s'impose.

Les voies professionnelles et technologiques, les passerelles entre les voies et leur décloisonnement vers le haut ont été des facteurs essentiels de la démocratisation du système éducatif.

Les voies et les moyens favorisant les passages entre les différents niveaux doivent être étudiés ; ceci en respectant les caractères propres de chacune des voies et en réaffirmant leur double fonction d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.

Un tel dispositif permettrait de favoriser une poursuite d'études qui corresponde à une demande individuelle et sociale particulièrement forte.

Pour la FSU, il est aujourd'hui urgent de développer l'investissement éducatif et d'élever le niveau des qualifications. Il faut pour cela donner au système éducatif les moyens de construire pour tous les jeunes des parcours de réussite.

# Ircantec : sauvegarder et améliorer le régime

Pétition CGT - UNSA - FSU

Le gouvernement a déposé un projet de réforme de l'Ircantec qu'il veut imposer et valider avant le 31 décembre.

## Des propositions inacceptables

- Des hausses de cotisation d'ici 2009 de 39 % (sous le plafond de la Sécurité sociale) et 16 % (au-dessus).

- Conséquence : une ponction de près de 1 % du revenu brut.
- La part « salariale » qui augmente deux fois plus que la part « employeur ».
- Conséquence : ce sont les non titulaires actifs et retraités qui sont appelés à financer leur propre précarité à la place des employeurs (Etat et collectivités) qui s'en déchargent progressivement !

- Une augmentation du prix d'acquisition du point de + 88 % entre 2006 et 2007.

- Conséquence : une forte diminution du nombre de points acquis avec un même niveau de cotisation.

- Un projet de revalorisation des pensions inférieure à la hausse des prix : seulement deux tiers de l'inflation de 2006 à 2009.

- Conséquence : 1,5 % de perte supplémentaire de pouvoir d'achat des pensions.

Au total, pour les retraités : baisse du pouvoir d'achat des pensions dès 2006. Pour les actifs : réduction de plus de 2 % d'une pension liquidée en 2008 par rapport à la réglementation actuelle ; jusqu'à 35 % de perte programmée d'ici 2050.

## Insupportable et profondément injuste

Ce projet de réforme ne tient aucun compte des rapports officiels qui

préconisent que l'Ircantec soit d'abord libérée des charges indues qui grèvent ses finances :

Lors du passage, en 1983, de l'âge légal de départ à la retraite de 65 à 60 ans, l'Ircantec est la seule caisse à ne pas avoir eu un financement adapté pour lisser les effets de cette mesure.

A l'occasion de chacun des plans de titularisations, qui privent subitement l'Ircantec de cotisants, les pensions acquises sont restées à charge sans compensation.

Pour justifier son projet, le gouvernement invoque des projections d'ici 2050 qui sont artificiellement pessimistes et ne correspondent pas à la réalité. La perspective de constitution de réserves financières considérables risque de faire dériver l'Ircantec vers un mécanisme par capitalisation.

## Nous exigeons

La sauvegarde du principe de la répartition ;

Que le régime complémentaire qu'est l'Ircantec ait, pour objectif central, d'assurer, avec la retraite du régime général, un taux de remplacement de 75 % minimum à 60 ans ;

Que les employeurs acquittent une cotisation majorée, harmonisée avec celle des autres régimes ;

Que, lors des plans de titularisation, qui doivent être l'objectif en matière d'emploi public, une compensation financière soit versée par les employeurs pour assurer la pérennité des pensions ;

Qu'aucune modification des paramètres (cotisations, prix d'achat du point, niveau des pensions) n'intervienne sur la base des projections actuelles. Conformément aux demandes exprimées par les administrateurs représentants les personnels, ces projections doivent être révisées.

## Arrêtez les négociations de l'OMC ! Sauvegardez l'emploi !

Texte d'une déclaration internationale unitaire au 17 novembre 2005

### Le Cycle de Développement de Doha

Une recette pour la destruction massive des moyens de subsistance, le chômage de masse et la dégradation du travail. Lorsque les ministres de l'économie de la planète posèrent leurs signatures au bas du document fondateur de l'OMC en avril 1994 à Marrakech, leur toute première phrase érigeant cet organisme les engageait au relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel... Le miracle de Marrakech s'est-il réalisé ? L'emploi et les moyens de subsistance sont-ils garantis et toujours croissants ? Non. Les principes de commerce et d'investissement de l'OMC ont conduit le monde dans la direction opposée, et les négociations actuelles menacent de l'y entraîner toujours plus loin.

Après dix années sous le règne de l'OMC, le chômage a augmenté par-delà le monde. La qualité des emplois existants a souvent chuté, avec une augmentation des emplois salissants, dangereux et dégradants. La plupart de ces emplois sont précaires. En définitive, beaucoup plus de gens sont entraînés de l'économie conventionnelle et des revenus dévastés de l'agriculture paysanne et familiale vers une économie informelle, non-protégée, et non-réglée. Dans les sociétés transnationales (STN) beaucoup d'employés se trouvent de plus en plus dans une relation temporaire et précaire avec les entreprises pour lesquelles ils produisent, mais ne travaillent plus pour, d'autant que nombre de STN tentent de s'éloigner de la responsabilité due aux relations du travail, basées sur l'emploi direct, grâce, par exemple, à la délocalisation. Beaucoup de gens par-delà le monde – travailleurs, femmes, producteurs ruraux – et même des pays entiers ont dû renoncer à l'espoir de l'emploi comme moyen de dévelop-

pement et d'élévation.

Dix ans plus tard, nous sommes à la moitié du soi-disant Cycle de Développement de Doha. Les leçons ont-elles été apprises ? Les négociateurs économiques offrent-ils des solutions pour traiter cette défaillance massive ? Aucune chance. Regardons les trois principaux champs des négociations économiques – l'agriculture, les biens non-agricoles et les services.

La libéralisation accrue de l'économie dans les produits agricoles pendant la dernière décennie était censée apporter des avantages à tous. Les seuls gagnants ont été les STN planétaires de l'agro-alimentaire. Ces STN dirigent la surproduction et l'exportation de la nourriture, les récoltes d'une poignée de pays producteurs, la baisse des prix et l'élimination de millions d'emplois, alimentant la migration massive des travailleurs agricoles et des familles paysannes, et envoyant des vagues entières de gens dépouillés, dans des villes déjà surpeuplées ou à l'étranger, où ils perdent la protection la plus basique de leurs droits. La promotion systématique de l'OMC pour l'agriculture intensive orientée vers l'export, à travers l'ouverture forcée des marchés, a intensifié la dépendance pour l'exploitation des travailleurs saisonniers et migrants, plus vulnérables, dans les pays les plus riches du globe, alors que l'agriculture familiale disparaît, et tandis que les méthodes de production les plus destructrices socialement et environnementalement sont encouragées et même subventionnées. Pour les pays en développement, la « diversification » dans les fleurs et dans les produits de niche est encouragée comme une solution face à l'effondrement des prix des denrées agricoles. Dans les zones rurales de

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

la planète, il y a plus de chômage, plus de famine, et plus d'insécurité alimentaire. Ceux qui aident à nourrir le monde sont de plus en plus incapables de se nourrir eux-mêmes. Malgré un besoin urgent d'actions sur la crise systémique planétaire de l'agriculture, les réelles problématiques ne sont pas à l'ordre du jour de l'OMC. Et les « percées » proposées dans les préparations de la Conférence de Hong Kong, dans lesquelles l'agriculture sert de marchandage pour les gains des entreprises sur les services et dans les négociations sur l'accès au marché des produits non-agricoles (AMNA), menacent d'aggraver la situation, nous conduisant de plus en plus loin d'une gestion rationnelle des ressources agricoles pour la satisfaction des besoins humains plutôt que le profit des entreprises.

Les négociations sur l'AMNA auront un effet identique dans les pays en développement sur les produits de l'industrie, de la pêche et de la forêt. Ces pays sont sous pression pour réduire significativement leurs taxes douanières sur ces biens. La réduction du coût de ces biens se fera aux dépens de l'emploi actuel et futur. Les industries poissonnières et forestières apportent un moyen de subsistance et l'essentiel de la nutrition et de la médecine à des millions de personnes dans le monde. Quarante-vingt-dix pourcents des pêcheurs de la planète – environ 40 millions de personnes – sont employés dans la pêche artisanale et à petite échelle, et ces hommes et femmes sont incroyablement appauvris. 13 millions supplémentaires sont employés dans le secteur formel de l'exploitation forestière et plus d'1.6 milliard dépendent des forêts pour leur subsistance (ramassage du bois de chauffage, de plantes médicinales et de nourriture, par exemple). Le projet de l'OMC d'éliminer entièrement les taxes douanières dans ces deux secteurs pourrait avoir des conséquences extrêmement graves pour ces personnes, à la fois à travers la perte de l'accès et à travers la destruction des ressources naturelles dont ils dépendent traditionnellement.

La réduction proposée des taxes douanières augmenterait l'encouragement, sur le plan international, et spécialement pour les gros chalutiers commerciaux, à utiliser des méthodes de pêche hautement destructrices, ce qui alimenterait l'exploitation continue d'une ressource déjà sérieusement épuisée. Les pêcheurs locaux et les collectivités de pêche les plus pauvres souffriraient de plus en plus de ces océans à l'agonie, dès lors que les importantes flottes commerciales prennent la majorité du poisson de meilleure qualité. Il y a aussi un risque d'importation de poisson bon marché dans les nations côtières à fort marché domestique, rendant impossible aux pêcheurs locaux la vente de leurs prises. Pareillement, dans le secteur forestier, c'est une estimation de la Commission Européenne elle-même qui prévoit que les pays en développement avec des industries forestières protégées par des taxes douanières élevées pourraient « encourir des coûts sociaux et environnementaux considérables, dus à une réduction de leur capacité industrielle et la fermeture complète de plusieurs industries ».

Si les importations bon marché envahissent les pays où le secteur industriel est faible, ces industries seront balayées, causant un chômage plus important. Dans les pays où de telles industries sont encore à implanter, ces importations vont freiner le développement de cette classe d'emplois industriels durables qui sont souvent une étape vers le développement. Les négociations actuelles n'amèneront ni l'emploi décent ni le développement, et peuvent causer un chômage massif et la destruction des moyens de subsistance existants, pendant que les gouvernements seront dépouillés des recettes des taxes douanières les plus indispensables. Si l'emploi finit par arriver dans quelques pays en développement grâce à ce processus, ce sera largement aux dépens des emplois dans les pays développés plus chers. Mais les pays en développement sont aussi de plus en plus en compétition entre eux (comme dans le secteur textile). La plupart de ces emplois seront certainement sous-payés et incertains.

Les services sont-ils la formule magique pour la création d'emploi ? Il s'agit du secteur avec la meilleure croissance pour l'emploi. Les négocia-

tions sur les services concernent la privatisation, la délocalisation et autre libéralisation des secteurs des services de la part des gouvernements, comme une base pour rendre possibles les engagements irréversibles de l'AGCS. Aucune de ces mesures n'a d'impact favorable en terme d'emploi : les gens, soit perdent leur emploi, soit obtiennent un travail plus incertain, de qualité moindre et moins bien payé. De nombreuses multinationales sont sans attache et ont l'habitude de déserter dès que les profits diminuent ou s'épuisent, laissant les travailleurs isolés, en compétition entre eux pour des boulots d'employés de fast-food ou de centres d'appels. Les néo-libéraux soutiennent que 100 emplois se déplaçant de A vers B restent 100 emplois, mais s'ils sont diminués par dix à chaque mouvement et si la sécurité et la qualité de l'emploi entrent dans un cercle vicieux, alors l'emploi décent est fichu.

L'emploi est aussi une partie intégrante des négociations sur les services. Avec le Mode 4, et les discussions sur les mouvements de population d'un pays à l'autre pour fournir aux services une base temporaire, les travailleurs ne seront pas seulement sujets à des salaires et des conditions de travail plus faibles, leurs pays d'origine souffriront aussi de perdre des compétences précieuses – le produit de programmes de formation locaux onéreux – vers le Nord, dans une fuite des cerveaux qui verra le Sud financer le Nord contre son gré pour fournir des salaires et des conditions décentes, et pour permettre au Nord de conserver ses infirmières et ses enseignants dans ses systèmes de santé et d'éducation. Les négociations du Mode 4 acceptent simplement l'« inévitabilité » du chômage de masse dans les pays en développement. L'OMC n'a aucune légitimité pour traiter des problématiques de travail et de migration soulevées par les négociations du Mode 4, qui ne devraient pas faire partie de l'AGCS. Au contraire, nous pensons que des programmes de migration à plus long terme, plus sûrs et basés sur les droits, sont essentiels.

L'actuel paradigme commerce-croissance-développement est une erreur, alors que même les données de la Banque Mondiale, du FMI et de l'OCDE commencent à le reconnaître. Plus de commerce peut, dans certaines circonstances, créer de la croissance. Mais encore devons-nous nous demander : quel type de croissance ; de la croissance pour qui ? Aujourd'hui c'est une croissance sans emploi, un phénomène largement connu autour du globe. Les statistiques sur le commerce et la croissance domestique sont aujourd'hui des indicateurs sans signification sur la réelle richesse nationale (bien qu'ils indiquent la richesse des entreprises !), sur le bien-être d'une population dans un pays. Ce qui est important, en fin de compte, c'est le type de croissance et le modèle de développement que ces statistiques décrivent, et si ce modèle nous dit que les fermiers et les travailleurs sont sur le point d'obtenir des revenus décentes et des conditions de travail décentes ou si, au contraire, ils peuvent s'attendre à une croissance de la pauvreté et de l'insécurité.

Les projets de libéraliser encore plus loin l'agriculture, la production industrielle et les services nous mèneront à une immense nouvelle vague de chômage et à l'aggravation des emplois actuels et des moyens de subsistance, dans les pays développés comme en développement, sous prétexte de profits de quelques sociétés transnationales. Ce programme pour la destruction massive des emplois doit être stoppé. Les syndicats et les organisations citoyennes soussignés demande à l'OMC d'instaurer un moratoire sur les négociations actuelles ; et d'entreprendre des évaluations complètes et publiques des impacts sur le plan social, culturel et de l'emploi, des conventions actuelles sur le commerce et l'investissement. Les conventions gouvernant le commerce et l'investissement international doivent être jugées selon un critère simple : génèrent-elles un progrès vers une croissance économique durable socialement et environnementalement, un progrès social et un meilleur bien-être pour tous ? Ou nous conduisent-elles dans la direction opposée, celle de la destruction sociale et environnementale, des migrations massives et de l'insécurité globale ? Le verdict est certainement contenu dans les résultats des dix premières années de l'OMC. Il est temps d'en changer le cours.

**Retrouvez les infos  
sur le site web de la fsu :  
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 — Dépôt Légal: Décembre 2004 — Prix: 0.4€  
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri  
**POUR** L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**  
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr